



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Chapais, tenue le 15 août 2023 à 19 h, à la salle des délibérations du conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Madame la mairesse : Isabelle Lessard

Madame la conseillère : Caroline Belleau-Poirier

Messieurs les conseillers : Pascal Poirier
Mario Dionne
Stéphane Mercier
Jacques Fortin
Daniel Forgues

Était également présente à la séance :

Madame la greffière : Kate Kirouac

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière suppléante : Mélanie Gagné

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Kate Kirouac, greffière, constate le quorum de la séance.

23-08-151

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

23-08-152

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

23-08-153

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

5. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont, individuellement, pris connaissance du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. CONSEIL MUNICIPAL

8.1 APPUI À LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON - COUVERTURE COMPLÈTE DU RÉSEAU CELLULAIRE SUR LA ROUTE 113

CONSIDÉRANT QUE plusieurs tronçons de la route 113 ne sont pas desservis par un service de téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE la route 113, qui dessert des villes jamésiennes et des communautés crie, relie les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette route constitue un lien routier important tant pour l'économie de ces régions que pour l'occupation du territoire de la région Nord-du-Québec et qu'il est primordial d'assurer la sécurité et l'accès au service d'urgence dans un délai minimal à tous les usagers de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE l'envergure des investissements nécessaires à la mise en place d'un service de téléphonie cellulaire adéquat nécessite un appui financier majeur de la part des différentes instances gouvernementales concernées;

CONSIDÉRANT les nombreuses revendications effectuées depuis 2007 auprès de différentes instances;

23-08-154



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon, en vertu de sa résolution numéro 23-05-112 adoptée le 10 mai 2023, demande aux instances concernées de ramener le dossier de la desserte en téléphonie cellulaire en avant-plan afin de l'inclure à court terme dans les priorités gouvernementales et ainsi d'assurer une sécurité optimale à tous les usagers de la route régionale 113;

CONDIDÉRANT QUE la Ville de Chapais appuie la demande de la Ville de Lebel-sur-Quévillon;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais appuie la demande de la Ville de Lebel-sur-Quévillon et demande aux instances concernées de ramener le dossier de la desserte en téléphonie cellulaire en avant-plan afin de l'inclure à court terme dans les priorités gouvernementales et d'assurer ainsi une sécurité optimale à tous les usagers de la route régionale 113;

QUE la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- **François Legault**, premier ministre du Québec;
- **Jean Boulet**, ministre responsable de la région Nord-du-Québec;
- **Maïté Blanchette-Vézina**, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, ministre responsable du Plan Nord;
- **Pierre Fitzgibbon**, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional;
- **Mathieu Lacombe**, ministre de la Culture et des communications;
- **Pierre Dufour**, député d'Abitibi-Est et adjoint parlementaire du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- **Gilles Bélanger**, adjoint parlementaire du ministre des Finances (volet Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité);
- **François-Philippe Champagne**, ministre fédéral de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique canadien;
- **Denis Lamothe**, député provincial du comté d'Ungava;
- **Sylvie Bérubé**, députée fédérale du comté d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou;
- **René Dubé**, président de l'Administration régionale Baie-James;
- **Mandy Gull-Masty**, Grande Chef de la Nation Crie;
- **Guy Lafrenière**, maire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon;
- **Manon Cyr**, présidente du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- **Nathalie-Ann Pelchat**, mairesse de la Ville de Senneterre;
- **Manon Cyr**, mairesse de la Ville de Chibougamau;
- **Irene Neeposh**, Chef de Waswanipi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

9.1

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception, dresser un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et trésorière de la Ville de Chapais a soumis, aux membres du conseil municipal, un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes municipales imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

23-08-155

Abrogé(e)

Par:

23-09-174



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ordonner à la greffière de vendre ces immeubles à l'enchère publique, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Chapais, en la manière prescrite aux articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles mis en vente à cette occasion par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et trésorière à enchérir, pour et au nom de la Ville, sur tout immeuble mis en vente lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 août 2023;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ordonner à la greffière de vendre, à l'enchère publique, les immeubles apparaissant dans la liste suivante, dressée par le contrôleur financier et assistant-trésorier, le tout conformément aux articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

Immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales en date du 15 août 2023 :

N°matricule	Cadastre	Propriétaire	Adresse	Taxes dues
0616_98_5570	4 958 860	Lise Villeneuve	11, 7 ^e Rue	7 730,96 \$
0617_93_7307	4 958 905	Maurice Nadeau	19, 1 ^{re} Avenue	2 910,02 \$
0716_06_0656	4 958 840	Clément et André Beaulieu	25, 9 ^e Rue	6 480,10 \$
0716_17_4386	4 959 033	Roger Morin	33, 7 ^e Rue	1 607,04 \$
0716_19_8769	4 959 057	Daniel Bouchard	133, boul. Springer	6 918,35 \$
0716_44_0479	4 959 139	Mario Grandmont	42, 5 ^e Avenue	3 125,26 \$
0716_46_6181	4 959 204	Nancy Senneville	66, 6 ^e Rue	1 598,35 \$
0716_48_1400	4 959 171	Ministère des finances	160, boul. Springer	11 611,65 \$
0716_68_4258	4 959 328	Mona Marcoux Randy Alary	55, 5 ^e Rue	9 113,68 \$
0716_78_3243	4 959 410	Julie Coulombe	87, 2 ^e Rue	3 142,63 \$
0717_12_2486	4 959 470	Mathieu Bilodeau Cloutier	11, 3 ^e Rue	4 492,20 \$
0717_12_6808	4 959 070	Patrick Vézina	15, 2 ^e Avenue	4 376,08 \$
0717_21_7424	4 959 126	Patrick Bélanger Cassandra Gravel	29, 4 ^e Rue	2 431,55 \$
0717_32_7969	4 959 531	René Boivin	35, 2 ^e Rue	3 246,82 \$

D'autoriser la directrice générale et trésorière, madame Mélanie Gagné, à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville de Chapais, tout immeuble mis en vente à cette occasion, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2

OCTROI D'UN MANDAT À L'ÉTUDE DES NOTAIRES GIRARD ET GENDRON, POUR LA VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais a adopté la résolution 23-08-155 ordonnant à la greffière d'entamer la procédure de vente à l'enchère publique des immeubles, dont les taxes municipales étaient impayées en date de la résolution, suivant les prescriptions des articles 511 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater l'Étude des notaires Girard et Gendron pour procéder à la vente d'immeubles à l'enchère publique, qui aura lieu à la salle du conseil de l'hôtel de ville le jeudi 19 octobre 2023 à 10 h;

Abrogé(e)

Par: 23-09-176



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 août 2023;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chapais mandate l'Étude des notaires Girard et Gendron, pour procéder à la vente d'immeubles à l'enchère publique, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le jeudi 19 octobre 2023 à 10 h.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RESSOURCES HUMAINES

10.1 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE MADAME KIM LAMBERT

CONSIDÉRANT QUE madame Kim Lambert a été nommée au poste de contrôleuse financière le 13 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de six (6) mois de M^{me} Lambert se terminait le 13 août;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Lambert satisfait les exigences du poste;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 août 2023;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chapais confirme la fin de la période de probation de M^{me} Kim Lambert au poste de contrôleuse financière, en date du 13 août 2023.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 EMBAUCHE – ASSISTANT-SAUVETEUR

CONSIDÉRANT le besoin d'assistant-sauveteur aquatique pour les opérations de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT QUE mademoiselle Léa Poitras a soumis sa candidature et qu'elle possède les qualifications requises pour ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de madame Christiane Lacasse, responsable du secteur aquatique;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 août 2023;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De nommer M^{lle} Léa Poitras comme personne salariée occasionnelle au poste d'assistant-sauveteur aquatique, et ce, à compter du 23 août 2023.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 EMBAUCHE – ASSISTANT-SAUVETEUR

CONSIDÉRANT le besoin d'assistant-sauveteur aquatique pour les opérations de la piscine municipale;

23-08-157

23-08-158

23-08-159



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE mademoiselle Océanne Dion a soumis sa candidature et qu'elle possède les qualifications requises pour ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de madame Christiane Lacasse, responsable du secteur aquatique;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 août 2023;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De nommer M^{lle} Océanne Dion comme personne salariée occasionnelle au poste d'assistant-sauveteur aquatique, et ce, à compter du 21 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2023

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de juillet 2023 s'élevant à **404 613,28 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **237 099,59 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. GREFFE

12.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-550 VISANT À ADOPTER LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2023-2030

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et doit le réviser aux sept (7) ans;

CONSIDÉRANT QUE le PGMR 2016-2020 de la Ville de Chapais est entré en vigueur le 15 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adopté, le 19 juillet 2022, par la résolution 22-07-172, son projet de PGMR révisé 2023-2030;

CONSIDÉRANT QUE conformément à LQE, la Ville de Chapais a tenu une assemblée de consultation publique et a apporté les modifications nécessaires à son projet de PGMR;

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC a émis, le 30 mai dernier, un avis confirmant que le projet de PGMR est conforme à la LQE ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles;

23-08-160

23-08-161



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 53.20.3 de la LQE, l'adoption du présent règlement est requise afin que le PGMR entre en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 18 juillet 2023;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De statuer, par règlement ce qui suit :

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;
2. Le projet de plan de gestion des matières résiduelles, déclaré conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et aux orientations du gouvernement par RECYC-QUÉBEC, est adopté;
3. Ce document, joint aux présentes, constitue le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 de la Ville de Chapais et fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récit;
4. Conformément à l'article 53.20.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le PGMR entrera en vigueur le 15 août 2023;
5. Une copie du règlement sera transmise à RECYC-QUÉBEC afin d'attester de l'entrée en vigueur du PGMR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 22-543 AYANT POUR OBJET LA PRÉVENTION DES INCENDIES

La greffière, madame Kate Kirouac, informe les membres du conseil qu'elle a apporté une correction au règlement numéro 22-543 de la Municipalité, conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, puisque deux (2) erreurs apparaissaient de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15.

SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

15.1

AUTORISER LA PUBLICATION D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit renouveler, en janvier 2024, le contrat concernant la collecte et le transport des matières résiduelles et recyclables;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Mercier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Mélanie Gagné, directrice générale, à publier un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et recyclables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-162



No de résolution
ou annotation

23-08-163

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

15.2

AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ENVOI D'APPELS D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA DISPOSITION DU BOIS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit procéder à la disposition du bois de construction de catégorie 2 accumulé à l'écocentre conformément aux normes du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Simon Blanchet, contremaître des Travaux publics et responsable du service technique, à procéder à l'envoi d'appels d'offres sur invitation pour l'octroi d'un contrat pour la disposition du bois de construction accumulé à l'écocentre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

16.1

EMBAUCHE – POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder régulièrement à l'embauche de pompiers à temps partiel afin de maintenir des effectifs suffisants pour exercer des interventions efficaces en matière de sécurité contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mikael Morneau-Thibeault a déposé sa candidature;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur du Service de sécurité incendie, M. Patrice Devin;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 août 2023;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'entériner l'embauche, à partir du 25 juillet 2023, de monsieur Mikael Morneau-Thibeault à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

EMBAUCHE – POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder régulièrement à l'embauche de pompiers à temps partiel afin de maintenir des effectifs suffisants pour exercer des interventions efficaces en matière de sécurité contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Randy Alary a déposé sa candidature;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur du Service de sécurité incendie, M. Patrice Devin;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 août 2023;

23-08-164

23-08-165



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'entériner l'embauche, à partir du 25 juillet 2023, de monsieur Randy Alary à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.

VARIA

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une citoyenne est présente et questionne les membres du conseil sur la possibilité de rendre plus sécuritaire la circulation dans le secteur de l'ancien site de la mine Opémiska (rue Cooke et autres).

En effet, depuis quelques années, plusieurs entreprises s'y sont établies et y opèrent, la circulation est plus dense qu'auparavant alors que camions, machineries et VTT y circulent, mais aucune signalisation (arrêt stop, cédez le passage, etc.) n'est installée et cela cause un sentiment d'insécurité pour les usagers.

La mairesse confirme que le sujet est pris en note et que la demande sera transmise à qui de droit.

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal Poirier remercie le comité organisateur de Chapais en fête pour la belle journée d'activités et la belle soirée de spectacles qui ont eu lieu samedi dernier.

Caroline Belleau-Poirier demande à la population d'être prudents, vigilants et de respecter les zones à l'aube de la rentrée scolaire.

Mario Dionne félicite la mairesse pour sa participation et celle de son équipe et pour avoir remporté, dans sa catégorie, le tournoi de volleyball de plage dans le cadre du Festival en août (Chibougamau).

Stéphane Mercier demande de faire attention et de continuer d'être prudent sur les plans d'eau en raison de la saison de pêche qui est toujours d'actualité.

Jacques Fortin appelle les citoyens à la solidarité chapaisienne. Il explique que la survie de plusieurs organismes est en péril en raison du manque de relève. À l'arrivée de l'automne, une réflexion est de mise.

Daniel Forgues demande aux usagers des véhicules récréatifs de ralentir leur vitesse, beaucoup d'enfants jouent et circulent dans les rues, la prudence est de mise. Il termine en souhaitant un bon mois à tous.

Isabelle Lessard fait un suivi concernant des demandes reçues de citoyens pour rendre hommage à M^{me} Benedetti qui est décédée au cours de la dernière année.



No de résolution
ou annotation

23-08-166

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

M^{me} Lessard confirme d'abord que la Ville de Chapais reconnaît l'apport de M^{me} Benedetti au sein de la communauté et qu'un projet est en cours de démarches et qu'elle sera reconnue à sa juste valeur à travers celui-ci, et ce, avec l'accord et la consultation de sa famille.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 33.


Isabelle Lessard
Mairesse


Kate Kirouac
Greffière